

Plan Local d'Urbanisme LE GRAND-BORNAND

MODIFICATION N°1

Emplacement réservé

Numéro de l'emplacement réservé

Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

Domaine de ski nordique

du Code de l'Urbanisme

NDe - Zone naturelle correspondant au secteur émetteur de la vallée du Bouchet

NDr - Zone naturelle correspondant au secteur récepteur de la vallée du Bouchet

NL - Zone naturelle correspondant aux équipements de loisirs, de sports de plein air

NS - Zone naturelle correspondant aux réservoirs de biodiversité et à des habitats naturels sensibles (Natura 2000 et ZNIEFF type 1)

NTc - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques liés aux campings

Domaine de ski alpin

Renseignements divers

corridors écologiques

Au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme

Au titre de l'article L122-11-3° du Code de l'Urbanisme

Au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Secteur imposant le maintien du linéaire à vocation commerciale existant au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation

Pastillages NDrb : zone naturelle du bâti isolé de la vallée du Bouchet

Secteur d'intérêt paysager à préserver (Cône de vue Chapelle des Plans). Zone d'inconstructibilité de 12 m à compter du bord de la voie publique

Bâtiment repéré pour préservation des toitures en structure bois (tavaillons)

Servitude pour la réalisation de logement social et accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS) au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Fosse à neige identifiée au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme

Sentier du PDIPR identifié par le Conseil Départemental au titre de l'article L151-38

Secteur d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Repérage des exploitations agricoles à titre indicatif

Eléments de patrimoine à préserver repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Voir Atlas en annexe

Secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) numérotés de 1 à 19

PLAN DE ZONAGE

Zones Aaricoles:

Zones Naturelles:

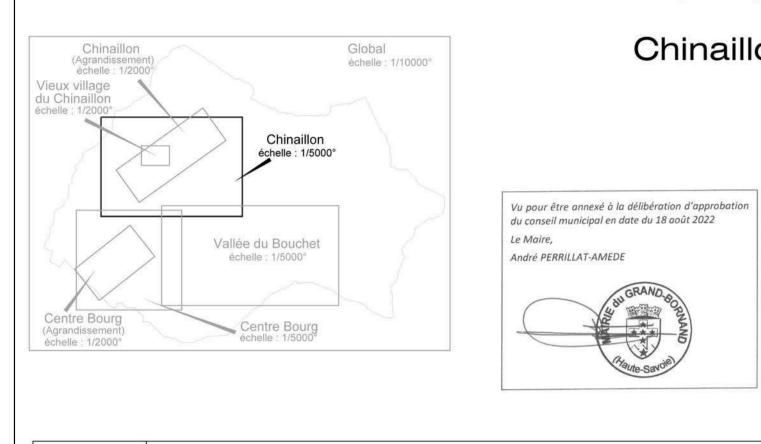
A - Zone agricole

N - Zone naturelle

NE - Zone naturelle d'équipements publics

NM - Zone naturelle de dépôts de matériaux solides

NT - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques



PROCEDURES						
REVISIONS			MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
N°1	Approuvée le : 28.11.2019	N°1	Approuvée le : 18.08.2022	N°1	Approuvée le :	
	7 We N	N°2	Approuvée le :	N°2		
7 N°2	Approuvee le :	N°3	Approuvée le :	N°3		
N°3	Approuvée le :	N°4	Approuvée le :	N°4		
\	B.E. DESSIN		FOND CADASTRAL Cadastre.data.gouv Cadastre 2021		MISE A JOUR DU BAT	
)	118, avenue des Marais Parc d'Activités de la Caille 74350 Allonzier la Caille	9 6	ystème de projection : Lambert 93			
	N°2 N°3 N	N°1 Approuvée le : 28.11.2019 N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : B.E. DESSIN 118, avenue des Marais	N°1 Approuvée le : 28.11.2019 N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 B.E. DESSIN 118, avenue des Marais	REVISIONS MODIFICATIONS N°1 Approuvée le : 28.11.2019 N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le : B.E. DESSIN FOND CADASTRAL Cadastre.data.gouv Cadastre 2021	REVISIONS MODIFICATIONS N°1 Approuvée le : 28.11.2019 N°2 Approuvée le : 18.08.2022 N°1 N°2 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 N°3 Approuvée le : N°4 B.E. DESSIN FOND CADASTRAL Cadastre.data.gouv Cadastre 2021	

Infrastructures et emplacements réservés

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface (m²) ou linéaire (ml)
30	Aménagement de la voirie Le Plane - Le Mont - La Forclaz	Commune du Grand-Bornand	24686 m ²
31	Cheminement piétons des Nants à la cascade mystérieuse	Commune du Grand-Bornand	599 m²
32	Création d'un arrêt de bus le long de la RD4	Commune du Grand-Bornand	456 m ²
35	Aménagement de l'allée du Bas des Frasses	Commune du Grand-Bornand	2411 m ²
36	Elargissement du chemin des Frasses	Commune du Grand-Bornand	2508 m ²
37	Aménagement d'un arrêt bus au Saugy	Commune du Grand-Bornand	111 m ²
38	Création d'une voie d'accès au Saugy	Commune du Grand-Bornand	1361 m ²
39	Aménagement de la RD4 avec création de stationnements aux Nants	Commune du Grand-Bornand	3336 m ²
40	Aménagement de la route de la Culaz	Commune du Grand-Bornand	17504 m ²
41	Arrêt bus Les Faux	Commune du Grand-Bornand	379 m²
43	Création et extension du chemin de la Bouvardière jusqu'à la route de La Culaz	Commune du Grand-Bornand	6599 m ²
44	Construction d'une voie communale La Place	Commune du Grand-Bornand	1269 m ²
45	Aménagement d'une fontaine publique - vieux village	Commune du Grand-Bornand	155 m ²
46	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon, création de stationnements (de la Place au Clut)	Commune du Grand-Bornand	17400 m²
47	Agrandissement du groupe scolaire du Chinaillon et stationnements	Commune du Grand-Bornand	586 m ²
48	Aménagement de stationnements secteur La Mottaz	Commune du Grand-Bornand	1589 m ²
49	Création d'un parc de stationnements en rive droite du torrent du Chinaillon, en aval du Pont de la Mottaz	Commune du Grand-Bornand	4279 m²
50	Aménagement de la route de l'Arbelay	Commune du Grand-Bornand	3845 m ²
51	Aménagement de la route des Granges du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	4646 m²
52	Aménagement d'un cheminement piétions de la route des Outalays au front de neige des Gettiers	Commune du Grand-Bornand	861 m ²
54	Création d'une aire de stationnement Les Outalays	Commune du Grand-Bornand	3059 m²
55	Aménagement de la route des Outalays	Commune du Grand-Bornand	23569 m²
56	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon et stationnements (du Clut à Samance)	Commune du Grand-Bornand	13424 m²
50	Création de cheminements piétons entre la RD4 et la route de l'Envers du Chinaillon, et le long du torrent du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	1800 m²
61	Dévidoir et stockage de neige à Samance	Commune du Grand-Bornand	401 m ²
52	Aménagement de la voie dite Chemin de la Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	2106 m ²
63	Création d'un passage pour dameuse	Commune du Grand-Bornand	1966 m²
66	Création d'un cheminement piétons et passerelle sur le ruisseau des Bouts	Commune du Grand-Bornand	1439 m²
67	Aménagement de parking le long de la RD4 (route de la Colombière)	Commune du Grand-Bornand	4404 m²
68	Création d'une route de desserte des chalets de Venay	Commune du Grand-Bornand	346 m²
69	Aménagement du parking de la Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	55 m ²
70	Création de stationnements secteur Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	2733 m²
71	Aménagement de voirie et trottoirs le long de la RD4	Commune du Grand-Bornand	658 m ²
72	SUPPRIME	commune du Grand-Bornand	550 111
73	Création de la voirie de la Nouvelle	Commune du Grand-Bornand	13286 m²
74	SUPPRIME	Commune du Grand-Dornald	13200111
75	SUPPRIME		
76	Activités ludiques en saison hivernale	Commune du Grand-Bornand	7257 m ²
77	Aménagement et création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie	Commune du Grand-Bornand	826 m ²
78	haute Création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie basse	Commune du Grand-Bornand	1233 m²
81	Aménagement d'une aire de stationnements le long de la RD4, en face de la route du vieux village du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	733 m²
82	Aménagement du chemin de la Bouvardire	Commune du Grand-Bornand	846 m²
84	SUPPRIME		х
112	Aménagement du chemin des Gettiers-Nord	Commune du Grand-Bornand	3962 m ²
119	Aménagement de la route du vieux village depuis la RD4	Commune du Grand-Bornand	976 m²
	Aménagement de la route entre le Plateau du Rosay et le Plateau de la Joyère	Commune du Grand-Bornand	9902 m ²
	Aménagement plate forme TS des Outalays	Commune du Grand-Bornand	403 m ²
125	Aire de retournement du chemin de la Bouvardière	Commune du Grand-Bornand	380 m²
	Piste de VTT reliant les gares du Rosay amont/aval par la forêt	Commune du Grand-Bornand	22627 m ²
	Aménagement d'une desserte depuis la route de Samance	Commune du Grand-Bornand	600 m ²

Zones Urbanisées :

UA - Zone dense du centre village et du Chinaillon

UB - Zone de confortement de densité moyenne

UBt - Zone de confortement de densité moyenne et d'équipements touristiques

UC - Zone à vocation résidentielle

UCi - Zone à vocation résidentielle de type individuel

UE - Zone d'accueil des équipements publics

UT1 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 12 m)

UT2 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 10 m) UTa2 - Zone majoritairement d'hébergements hôteliers et touristiques (hauteur maximum de 10 m)

UX - Zone d'accueil des activités économiques

UXe - Zone d'accueil des activités économiques et d'équipements d'intérêts collectifs

<u>Zones à Urbaniser :</u>

1AU - Zone d'urbanisation future

1AUa1 - Zone d'urbanisation future

1AUb - Zone d'urbanisation future 1AUc - Zone d'urbanisation future

1AUt - Zone d'urbanisation future

1AUt1 - Zone d'urbanisation future

1AUta2 - Zone d'urbanisation future (hauteur maximum de 10 m)

1AUx - Zone d'urbanisation future

L1 L2 L3 L4 L5	Servitude pour logement au titre de l'article L151-15
L3 L4 L5	L1
L4 L5	L2
L5	L3
	L4
L6	L5
	L6

Servitude pour ogement au titre de l'article L151-15	Nombre et destination des logements à réaliser	Localisation	Surface de la zone
L1	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Suize	30798 m²
L2	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Villavit	17922 m²
L3	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Le Villard	16890 m²
L4	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Clos de pin	3397 m²
L5	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Clos de pin	2612 m²
L6	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Samance	2974 m²
L7	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Chinaillon	3649 m²

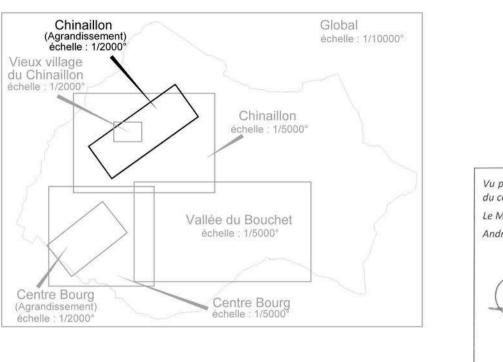
	NS SAMMANGE NS SAMMANGE SAMMAN	A UT TO THE TOTAL ALL IN THE TOTAL ALL I	27
SUR LES TOURS RAY CAUDINIFRE 13 14 15 16 17 17 18 18 18 18 18 18 18 18	CHIMAINLONG TEN HAUT 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	MECLET IN THE CLUT	
LAFRASSE DENHAUT LAFRASSE DEN	LA PLACE OUX OUX OUX OUX OUX OUX OUX OU	UCI STATE OF THE STATE OF STAT	SANGUERES PRE-VYLABET
EN LEGRE SE GRANDS BOIS-COUST SE STORANDS BOIS-SEST SE STORANDS B	ES FRASSES 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	A COTE A STEAMORY A STEAMORY	CHATILLON STATE OF THE STATE O



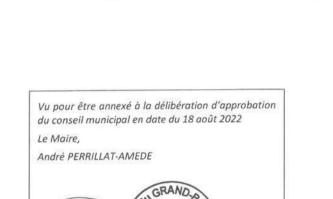
Plan Local d'Urbanisme LE GRAND-BORNAND

MODIFICATION N°1

PLAN DE ZONAGE









PIECE N°4bis	PROCEDURES					
STOTEMEN SHANNING W	REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
ECHELLE	N°1	Approuvée le : 28.11.2019	N°1	Approuvée le : 18.08.2022	N°1	Approuvée le :
1/2000	N100	A maran a da la c	N°2	Approuvée le :	N°2	
Mise au point	IN-Z	Approuvée le :	N°3	Approuvée le :	N°3	
	N∘3	Approuvée le :	N°4	Approuvée le :	N°4	
CONCEPTION ESPACES MUTATIONS B.E. DESSIN TECTA			FOND CADASTRAL Cadastre.data.gouv Cadastre 2021		MISE A JOUR DU BATI	
Parc Altaïs 27, rue Adrastée 74650 Chavanod info@espaces-et-mutations.com 118, avenue des Marais Parc d'Activités de la Caille 74350 Allonzier la Caille si@tecta-ing.com		Système de projection : Lambert 93				

UB - Zone de confortement de densité moyenne

UBt - Zone de confortement de densité moyenne et d'équipements touristiques

1AUx - Zone d'urbanisation future

A10	LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES	Dénéficieus	Surface (m²)
N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	linéaire (m
31	Cheminement piétons des Nants à la cascade mystérieuse	Commune du Grand-Bornand	599 m²
40	Aménagement de la route de la Culaz	Commune du Grand-Bornand	17504 m ²
41	Arrêt bus Les Faux	Commune du Grand-Bornand	379 m ²
43	Création et extension du chemin de la Bouvardière jusqu'à la route de La Culaz	Commune du Grand-Bornand	6599 m²
44	Construction d'une voie communale La Place	Commune du Grand-Bornand	1269 m²
45	Aménagement d'une fontaine publique - vieux village	Commune du Grand-Bornand	155 m ²
46	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon, création de stationnements (de la Place au Clut)	Commune du Grand-Bornand	17400 m ²
47	Agrandissement du groupe scolaire du Chinaillon et stationnements	Commune du Grand-Bornand	586 m²
48	Aménagement de stationnements secteur La Mottaz	Commune du Grand-Bornand	1589 m²
49	Création d'un parc de stationnements en rive droite du torrent du Chinaillon, en aval du Pont de la Mottaz	Commune du Grand-Bornand	4279 m²
50	Aménagement de la route de l'Arbelay	Commune du Grand-Bornand	3845 m²
51	Aménagement de la route des Granges du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	4646 m²
52	Aménagement d'un cheminement piétions de la route des Outalays au front de neige des Gettiers	Commune du Grand-Bornand	861 m²
54	Création d'une aire de stationnement Les Outalays	Commune du Grand-Bornand	3059 m²
55	Aménagement de la route des Outalays	Commune du Grand-Bornand	23569 m ²
56	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon et stationnements (du Clut à Samance)	Commune du Grand-Bornand	13424 m ²
60	Création de cheminements piétons entre la RD4 et la route de l'Envers du Chinaillon, et le long du torrent du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	1800 m²
61	Dévidoir et stockage de neige à Samance	Commune du Grand-Bornand	401 m²
62	Aménagement de la voie dite Chemin de la Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	2106 m ²
63	Création d'un passage pour dameuse	Commune du Grand-Bornand	1966 m²
66	Création d'un cheminement piétons et passerelle sur le ruisseau des Bouts	Commune du Grand-Bornand	1439 m²
67	Aménagement de parking le long de la RD4 (route de la Colombière)	Commune du Grand-Bornand	4404 m²
68	Création d'une route de desserte des chalets de Venay	Commune du Grand-Bornand	346 m ²
69	Aménagement du parking de la Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	55 m ²
70	Création de stationnements secteur Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	2733 m ²
71	Aménagement de voirie et trottoirs le long de la RD4	Commune du Grand-Bornand	658 m ²
72	SUPPRIME		
73	Création de la voirie de la Nouvelle	Commune du Grand-Bornand	13286 m ²
74	SUPPRIME		
75	SUPPRIME		
76	Activités ludiques en saison hivernale	Commune du Grand-Bornand	7257 m ²
77	Aménagement et création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie haute	Commune du Grand-Bornand	826 m²
78	Création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie basse	Commune du Grand-Bornand	1233 m ²
81	Aménagement d'une aire de stationnements le long de la RD4, en face de la route du vieux village du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	733 m²
82	Aménagement du chemin de la Bouvardire	Commune du Grand-Bornand	846 m²
84	SUPPRIME		5.10111
119	Aménagement de la route du vieux village depuis la RD4	Commune du Grand-Bornand	976 m²
123	Aménagement plate forme TS des Outalays	Commune du Grand-Bornand	403 m ²
	Aire de retournement du chemin de la Bouvardière	Commune du Grand-Bornand	380 m ²
_	Piste de VTT reliant les gares du Rosay amont/aval par la forêt	Commune du Grand-Bornand	22627 m ²
	Aménagement d'une desserte depuis la route de Samance	Commune du Grand-Bornand	600 m ²
120	Amenagement à une desserte depuis la foute de samance	Commune du Grand-Bornand	000 111

NE - Zone naturelle d'équipements publics

UT1 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 12 m) NL - Zone naturelle correspondant aux équipements de loisirs, de sports de plein air

UTa2 - Zone majoritairement d'hébergements hôteliers et touristiques (hauteur maximum de 10 m) UX - Zone d'accueil des activités économiques

1AUa1 - Zone d'urbanisation future
1AUb - Zone d'urbanisation future
1AUc - Zone d'urbanisation future

1AU - Zone d'urbanisation future
1AUa1 - Zone d'urbanisation future
1AUb - Zone d'urbanisation future
1AUc - Zone d'urbanisation future
1 Allt Zono diurbanication future

5 6	1 ALL Zana divula anication future	logement au titre de l'article L151-15	Nombre et destination des logements à réaliser	Localisation	la zone
	1AU - Zone d'urbanisation future		20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la		
	1AUa1 - Zone d'urbanisation future	L1	surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Suize	30798 m²
	1AUb - Zone d'urbanisation future	L2	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Villavit	17922 m²
	1AUc - Zone d'urbanisation future	L3	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Le Villard	16890 m²
	1AUt - Zone d'urbanisation future	L4	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Clos de pin	3397 m²
1AUt1 - 2	1AUt1 - Zone d'urbanisation future	L5	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession	Clos de pin	2612 m²

NDe - Zone naturelle correspondant au secteur émetteur de la vallée du Bouchet NDr - Zone naturelle correspondant au secteur récepteur de la vallée du Bouchet

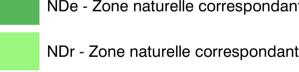
NS - Zone naturelle correspondant aux réservoirs de biodiversité et à des habitats naturels sensibles (Natura 2000 et ZNIEFF type 1)

NT - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques

urbanisation future	Servitude pour logement au titre de l'article L151-15	Nombre et destination des logements à réaliser	Localisation	Su
d'urbanisation future	L1	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Suize	30
l'urbanisation future	L2	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Villavit	17
urbanisation future	L3	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Le Villard	16
urbanisation future	L4	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Clos de pin	3
d'urbanisation future		100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la	1000000	

NTc - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques liés aux campings

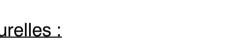
	log
1AU - Zone d'urbanisation future	- 1
1AUa1 - Zone d'urbanisation future	
1AUb - Zone d'urbanisation future	
1AUc - Zone d'urbanisation future	

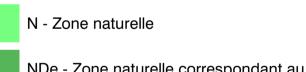


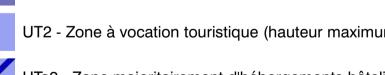
UT2 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 10 m) NM - Zone naturelle de dépôts de matériaux solides

		logement au titre de	Nombre et destination des logements à réaliser	Locali
	1AU - Zone d'urbanisation future	l'article L151-15	200	
	AO - Zone a arbanisation fature	· ·	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la	
N		L1	surface de plancher à destination de logement social et/ou accession	Su
	AUa1 - Zone d'urbanisation future		sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	
			20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la	
	1AUb - Zone d'urbanisation future	L2	surface de plancher à destination de logement social et/ou accession	Vill
A Partie of the second	TAGE ZOTIC d'albanisation lataire		sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	
	1AUc - Zone d'urbanisation future	L3	20% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la	
			surface de plancher à destination de logement social et/ou accession	Le V
M			sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	
	1AUt - Zone d'urbanisation future		100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la	
		L4	surface de plancher à destination de logement social et/ou accession	Clos

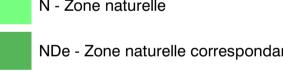


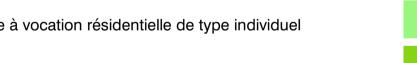


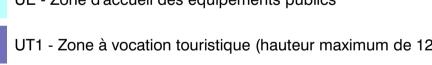


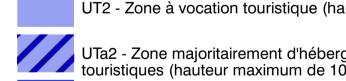


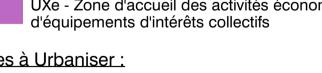
1AUta2 - Zone d'urbanisation future (hauteur maximum de 10 m) 📙

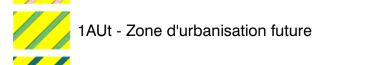


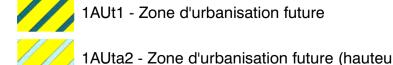








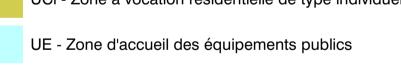


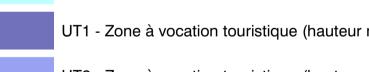


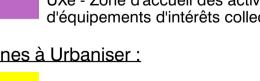


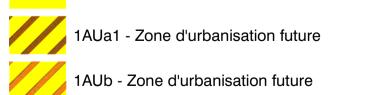






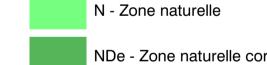




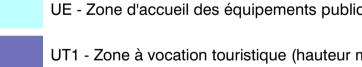


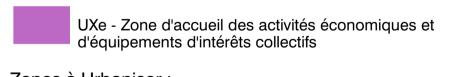


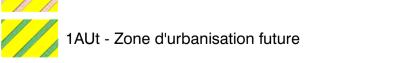


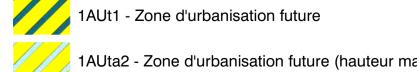


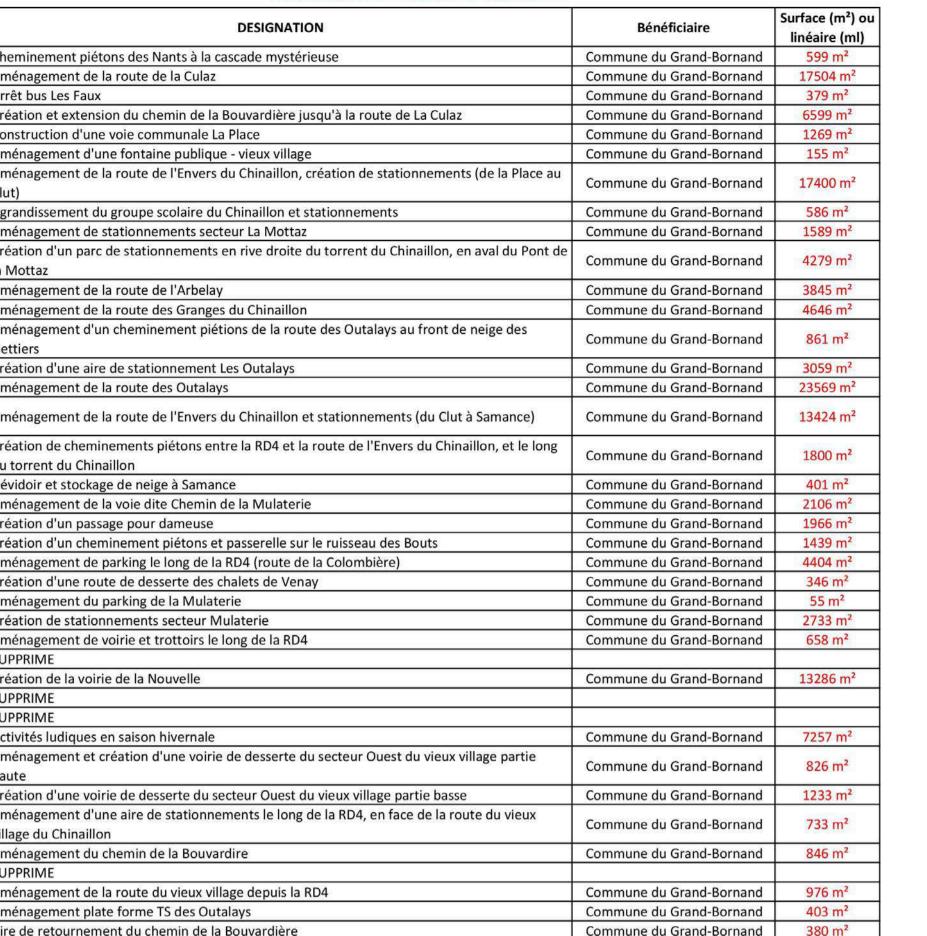








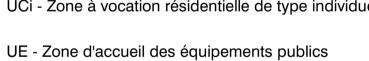


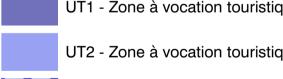


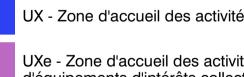


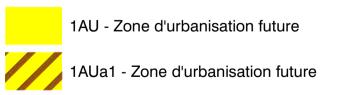


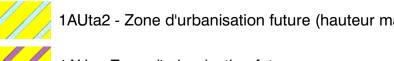


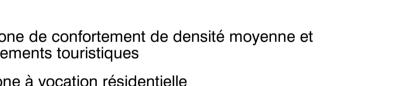


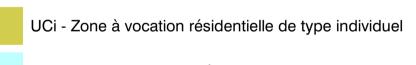


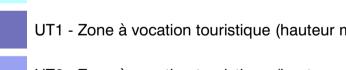


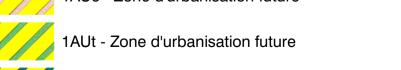


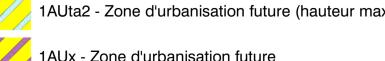












Repérage des exploitations agricoles à titre indicatif

surface de plancher à destination de logement social et/ou accession Samance 297

surface de plancher à destination de logement social et/ou accession Chinaillon 3

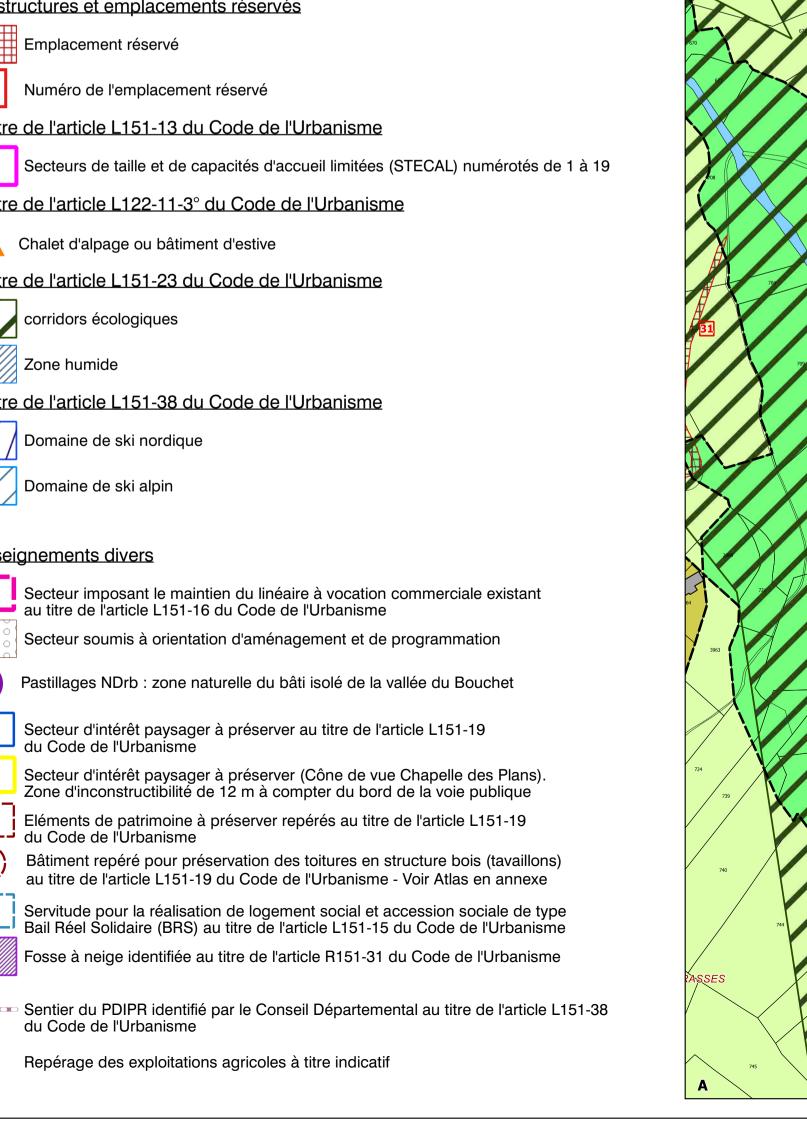
100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la

100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la

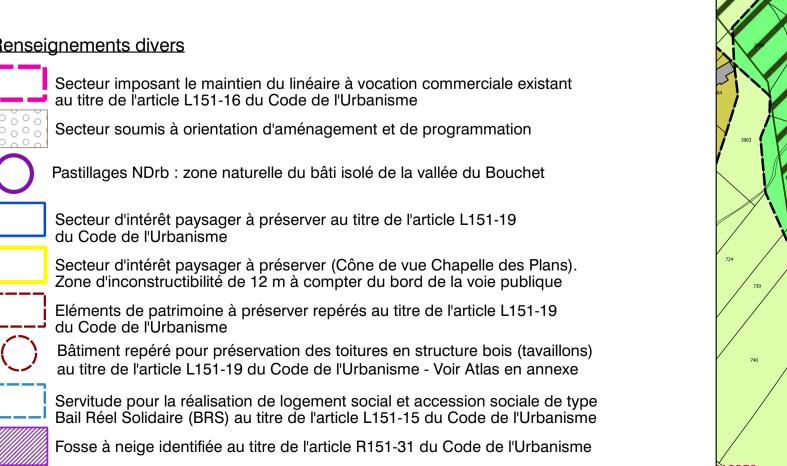
sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)

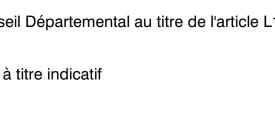


Au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme corridors écologiques Zone humide Au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme / Domaine de ski nordique Domaine de ski alpin Renseignements divers Secteur imposant le maintien du linéaire à vocation commerciale existant au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

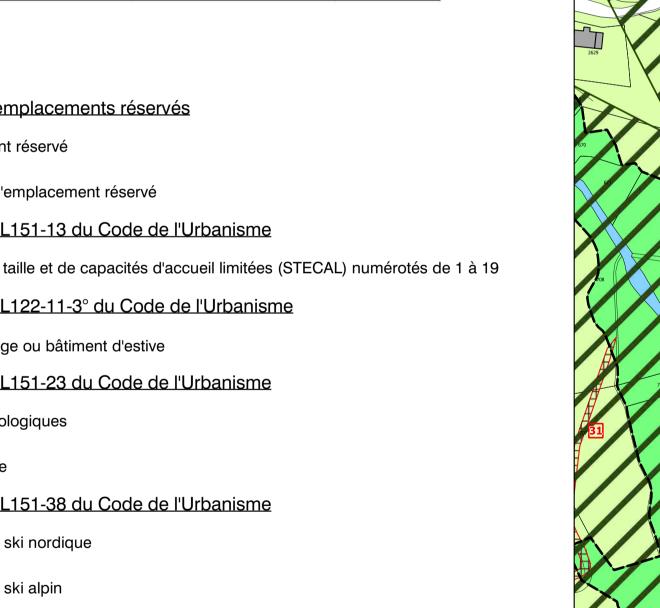


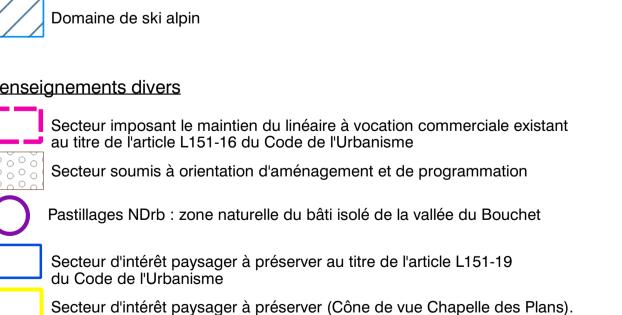






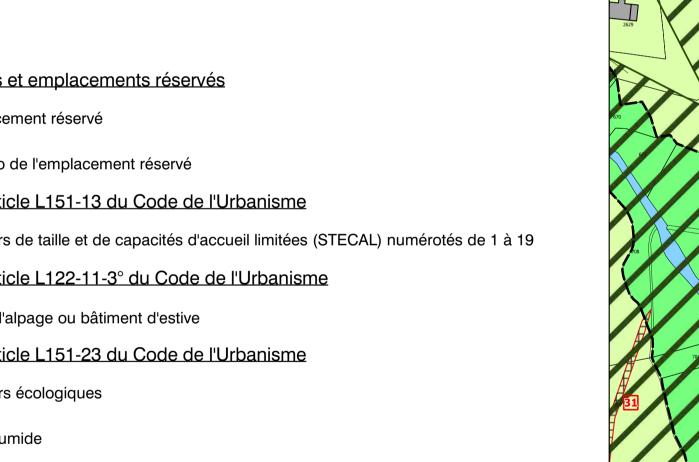


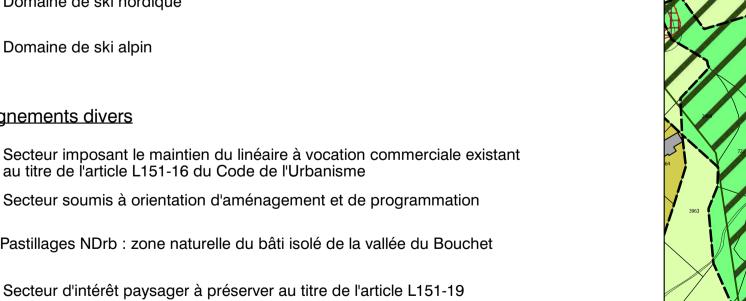


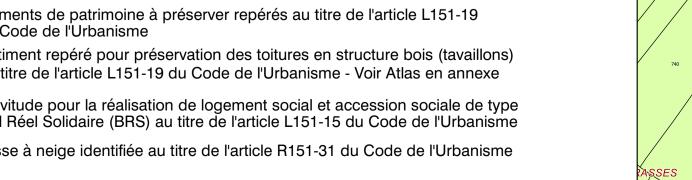


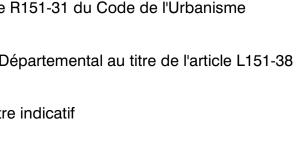


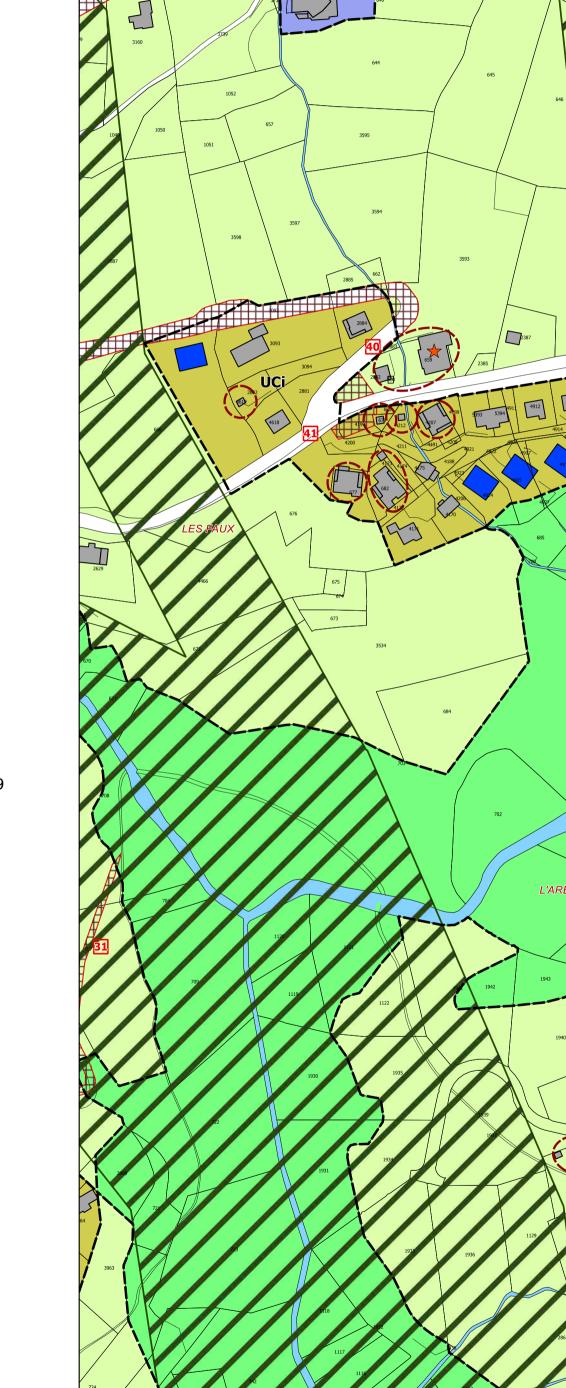


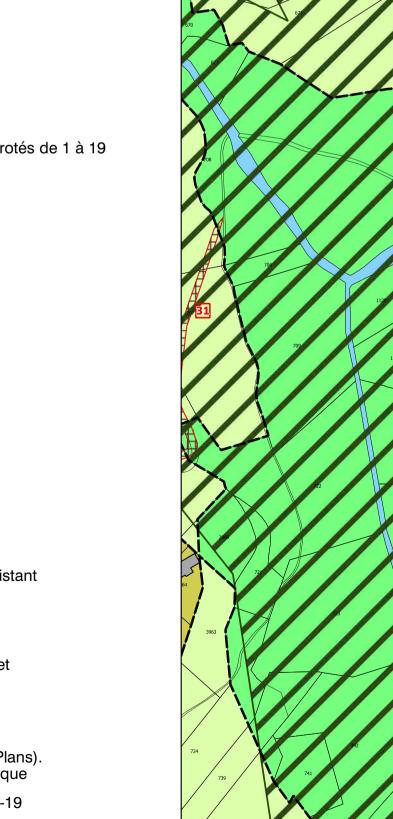










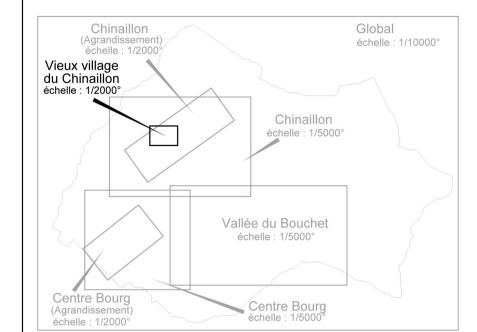


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme LE GRAND-BORNAND

MODIFICATION N°1

PLAN DE ZONAGE



Vieux Village du Chinaillon



	PROCEDURES				
REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
J°1	Approuvée le : 28.11.2019	N°1	Approuvée le : 18.08.2022	N°1	Approuvée le :
100	°2 Approuvée le :	N°2	Approuvée le :	N°2	
N°2		N°3	Approuvée le :	И°З	
1 °3	Approuvée le :	N°4	Approuvée le :	N°4	
CONCEPTION ESPACES MUTATIONS Parc Altaïs 27, rue Adrastée 74650 Chavanod Goespaces-et-mutations.com B.E. DESSIN 118, avenue des Marais Parc d'Activités de la Caille 74350 Allonzier la Caille sl@tecta-ing.com		FOND CADASTRAL Cadastre.data.gouv Cadastre 2021 Système de projection : Lambert 93			MISE A JOUR DU BATI
	°2	B.E. DESSIN TECTA 118, avenue des Marais Parc d'Activités de la Caille 74350 Allonzier la Caille	P2 Approuvée le : N°2 N°3 Approuvée le : N°4 B.E. DESSIN B.E. DESSIN 118, avenue des Marais Parc d'Activités de la Caille 74350 Allonzier la Caille sl@tecta-ing.com	N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le : B.E. DESSIN FOND CADASTRAL Cadastre.data.gouv Cadastre 2021 118, avenue des Marais Parc d'Activités de la Caille 74350 Allonzier la Caille sl@tecta-ing.com	N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le : N°5 Approuvée le : N°5 Approuvée le : N°6 Ap

LEGENDE

Zones Urbanisées :

UA - Zone dense du centre village et du Chinaillon

UB - Zone de confortement de densité moyenne

UBt - Zone de confortement de densité moyenne et d'équipements touristiques

UC - Zone à vocation résidentielle

UCi - Zone à vocation résidentielle de type individuel

UE - Zone d'accueil des équipements publics

UT1 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 12 m)

UT2 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 10 m)

UTa2 - Zone majoritairement d'hébergements hôteliers et touristiques (hauteur maximum de 10 m)

UX - Zone d'accueil des activités économiques

UXe - Zone d'accueil des activités économiques et d'équipements d'intérêts collectifs

Zones à Urbaniser :

1AU - Zone d'urbanisation future

1AUa1 - Zone d'urbanisation future

1AUb - Zone d'urbanisation future

1AUc - Zone d'urbanisation future

1AUt - Zone d'urbanisation future

1AUt1 - Zone d'urbanisation future

1AUta2 - Zone d'urbanisation future (hauteur maximum de 10 m)

1AUx - Zone d'urbanisation future

Zones Agricoles:

A - Zone agricole

Zones Naturelles :

N - Zone naturelle

NDe - Zone naturelle correspondant au secteur émetteur de la vallée du Bouchet

NDr - Zone naturelle correspondant au secteur récepteur de la vallée du Bouchet

NE - Zone naturelle d'équipements publics

NL - Zone naturelle correspondant aux équipements de loisirs, de sports de plein air

NM - Zone naturelle de dépôts de matériaux solides

NS - Zone naturelle correspondant aux réservoirs de biodiversité et à des habitats naturels sensibles (Natura 2000 et ZNIEFF type 1)

NT - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques

NTc - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques liés aux campings

Infrastructures et emplacements réservés

Emplacement réservé

5 Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme

Secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) numérotés de 1 à 19

Au titre de l'article L122-11-3° du Code de l'Urbanisme

Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

Au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

corridors écologiques

Zone humide

Au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Domaine de ski nordique

Domaine de ski alpin

Renseignements divers

Secteur imposant le maintien du linéaire à vocation commerciale existant au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation

Pastillages NDrb : zone naturelle du bâti isolé de la vallée du Bouchet

Secteur d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Zone d'inconstructibilité de 12 m à compter du bord de la voie publique Éléments de patrimoine à préserver repérés au titre de l'article L151-19

du Code de l'Urbanisme

Secteur d'intérêt paysager à préserver (Cône de vue Chapelle des Plans).

Bâtiment repéré pour préservation des toitures en structure bois (tavaillons) au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Voir Atlas en annexe

Servitude pour la réalisation de logement social et accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS) au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Fosse à neige identifiée au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme

Sentier du PDIPR identifié par le Conseil Départemental au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

★ Repérage des exploitations agricoles à titre indicatif

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface (m²) ou linéaire (ml)
43	Création et extension du chemin de la Bouvardière jusqu'à la route de La Culaz	Commune du Grand-Bornand	6599 m²
45	Aménagement d'une fontaine publique - vieux village	Commune du Grand-Bornand	155 m²
46	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon, création de stationnements (de la Place au Commune du Grand-Bornand Clut)		
52	Aménagement d'un cheminement piétions de la route des Outalays au front de neige des Gettiers	Commune du Grand-Bornand	861 m²
55	Aménagement de la route des Outalays	Commune du Grand-Bornand	23569 m ²
71	Aménagement de voirie et trottoirs le long de la RD4	Commune du Grand-Bornand	658 m²
72	SUPPRIME		
74	SUPPRIME		
75	SUPPRIME		
76	Activités ludiques en saison hivernale	Commune du Grand-Bornand	7257 m ²
77	Aménagement et création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie haute	Commune du Grand-Bornand	826 m²
78	Création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie basse	Commune du Grand-Bornand	1233 m ²
81	Aménagement d'une aire de stationnements le long de la RD4, en face de la route du vieux village du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	733 m²
82	Aménagement du chemin de la Bouvardire	Commune du Grand-Bornand	846 m²
84	SUPPRIME	Commune du Grand-Bornand	
119	Aménagement de la route du vieux village depuis la RD4	Commune du Grand-Bornand	976 m²
123	Aménagement plate forme TS des Outalays	Commune du Grand-Bornand	403 m ²
125	Aire de retournement du chemin de la Bouvardière	Commune du Grand-Bornand	380 m²